

07-02-2017

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 7 FÉVRIER 2017 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :****Membres du conseil**Audrey Boisjoly  
Françoise Geoffroy

Pierre Lépicier

Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.  
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.  
La conseillère Maryse Gouger et le conseiller Marcel Dubeau sont absents.

**L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.**

**LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.**

045-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Mairie – Acquisition de mobilier et d'équipements auprès d'Ameublement Plans 3-D inc.;
4. Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) – Acceptation de la programmation 2014-2018;
5. Engagement à participer aux #JPS2017 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2017 »;
6. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS****Item 2**

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

046-2017

Mairie – Achat de  
mobilier et d'équipements

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'autoriser l'achat du mobilier et des équipements suivants auprès d'Ameublement plans 3-D inc. selon ses soumissions révisées au 25 janvier 2017 :

QTÉ	DESCRIPTION	PRIX	MONTANT
<b>SALLE DE CONFÉRENCE</b>			
1	Table 20 x 30 29 haut, piètement 2-1/2" Satin Nickel dessus en stratifié 1-1/16".	234,00 \$	234,00 \$
1	Tableau de conférence 2 portes 36 x 48, poignées HO60 Satin Nickel, incluant un tableau blanc, un bloc-note, liège, finis mélamine, poignées HO60.	688,00 \$	688,00 \$
<b>ENTRÉE INTÉRIEUR ET ENTRÉE EXTÉRIEUR</b>			
2	Tableau style présentoir 48 x 60 2 portes en verres clair trempé, coulissantes, incluant quincaillerie et serrure, finis mélamine.	1 280,00 \$	2 560,00 \$
<b>Sous-total</b>			<b>3 482,00 \$</b>

SUITE DE LA RÉSOLUTION N° 046-2017

QTÉ	DESCRIPTION	PRIX	MONTANT
<b>SALLE DU CONSEIL</b>			
1	Meuble fait selon spécifications 24 x 48 29 haut, dessus en stratifié 1-1/16", incluant un armoire 4 portes avec serrure et poignées HO60, deux vide-déchet sont installer sur le dessus, 2 pattes 2-1/2" Satin Nidkel.	1 239,00 \$	1 239,00 \$
<b>SALLE DÎNER</b>			
12	Fauteuils empilables 4 pattes chromée recouvrement rouge.	79,00 \$	948,00 \$
<b>Sous-total</b>			<b>2 187,00 \$</b>

QTÉ	DESCRIPTION	PRIX	MONTANT
<b>FAUTEUIL INSPECTEUR</b>			
4	Fauteuil visiteur assise à 19" du sol dossier filet.	115,00 \$	460,00 \$
1	Frais livraison pour les fauteuils.	45,00 \$	45,00 \$
1	Frais d'installation.	575,00 \$	575,00 \$
1	Frais de livraison pour le mobilier.	95,00 \$	95,00 \$
	1-Le quai de déchargement ou ascenseurs devront être libres.		
	2-La date de l'installation sera planifiée avec le client.		
	3-L'installation se fera en une seule phase.		
	4-Les locaux doivent être libres et pas en chantier de construction.		
	5-Rapporter le carton (emballage du mobilier).		
<b>Sous-total</b>			<b>1 175,00 \$</b>

➤ Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**047-2017**

**TECQ**

**- Programmation 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que :

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 047-2017**

- la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- la Municipalité s’engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;
- la Municipalité s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**048-2017**

Journées de la persévérance  
scolaire 2017 – Engagement  
et défi « Première de classe 2017 »

**CONSIDÉRANT QUE** depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l’engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l’égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

**CONSIDÉRANT QUE** Lanaudière est la troisième région du Québec quant aux gains entre les cohortes de 1998 et 2007 pour les taux de diplomation et de qualifications après sept ans au secondaire;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;

**CONSIDÉRANT QU’** un jeune qui possède un diplôme d’études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu’un décrocheur. Sa contribution à l’économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l’économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l’échelle du Québec;

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 048-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les « Journées de la persévérance scolaire » sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

**CONSIDÉRANT QUE** la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2017 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2017 » grâce à la réalisation des activités suivantes :

- Offre d'activités de loisir parents-enfants;
- Offre d'activités d'éveil à la lecture parents-enfants;
- Offre d'activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes;
- Promotion des JPS sur le panneau électronique de la municipalité et le site Web;
- Port du ruban de la persévérance scolaire;
- Investissement dans la bibliothèque municipale;
- Collaboration avec les écoles de votre milieu;
- Maintien de la certification OSER-JEUNES.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**049-2017**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu qu'à 20 h 27, la présente séance soit levée.

---

Martin Desroches  
Maire

---

René Charbonneau  
Secrétaire-trésorier et directeur général

*« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*